

-recours hiérarchique devant le Ministre de l'Intérieur, direction générale des collectivités locales : 900 € (neuf cents euros)  
-recours contentieux ultérieur devant le tribunal administratif : 2.000 euros (deux mille euros)

Vote

Pour : 11  
Abstention : 1  
Contre 5

## **2- Délibération pour la décision modificative n° 4**

Vote

**Pour : 17**

## **3- Délibération pour la vente d'un terrain à Valroufié**

Suite à l'enquête publique du 17 juin au 08 juillet 2024, le mercredi 03 juillet, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette vente.

Les frais liés à la cession du terrain situé à Lagarde s'élèvent à 643,92 €

le prix du terrain est estimé à 100 €

Le conseil municipal après délibération vote la vente du terrain situé à Lagarde pour la somme de 100 € ; l'acquéreur devant reverser à la commune la somme de 643,92 € représentant les différents frais liés à cette vente.

Vote

**Pour : 17**

## **4- Délibération pour la vente d'un terrain à Cours**

Suite à l'enquête publique du 17 juin au 08 juillet 2024, le mercredi 03 juillet, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette vente.

Les frais liés à la cession du terrain situé bourg de Cours s'élèvent à 643,92 €, le prix du terrain est estimé à 100 €

Le conseil municipal après délibération vote la vente du terrain situé bourg de Cours pour la somme de 100 € ; l'acquéreur devant reverser à la commune la somme de 643,92 € représentant les différents frais liés à cette vente.

Vote

**Pour : 17**

Questions diverses :

- Arrêté portant obligation d'entretien des trottoirs, devants de portes, caniveaux et végétation le long du domaine public de Laroque des Arcs

Ce sujet sera étudié lors d'un prochain conseil municipal

Une discussion s'engage sur l'impact qu'aurait l'implantation de parcs de panneaux photovoltaïques sur et autour de la commune.

20h30 fin de la séance du Conseil Municipal